



COMMUNIQUÉ

L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE SE LIE À LA JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

C'est la Journée mondiale de l'enseignement, initiée par l'Unesco afin de mettre sous le feu des projecteurs les personnels de l'enseignement. L'Autonome de Solidarité Laïque, très proche des personnels de l'éducation est heureuse de se joindre à cette journée pour les mettre en lumière. Protéger les personnels de l'éducation et prévenir les risques sont les missions principales de l'Autonome de Solidarité Laïque.

La Journée mondiale des enseignants

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a axé cette Journée mondiale des enseignants sur deux thèmes importants : « enseigner en liberté et autonomiser les enseignants ». Durant cette journée, un état des lieux est dressé sur la situation des enseignants, principalement de l'enseignement supérieur.

Enseigner en liberté

« Etre proche des personnels de l'éducation et leur apporter une aide ainsi qu'une écoute sont des missions qui nous sont chères. Nous agissons constamment auprès des personnels de l'éducation pour leur apporter un soutien et des conseils pour leur bien-être et leur épanouissement au travail. » explique Roger Crucq, Président de la Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS).

Un enseignant doit pouvoir disposer d'une grande liberté dans son travail et avoir accès à des outils lui permettant de garantir une éducation de qualité.

L'autonomisation des enseignants

Pour cette édition 2017, l'Unesco mise sur l'autonomisation des enseignants, qui lui semble être un point essentiel. Selon Roger Crucq, « les enseignants devraient pouvoir disposer d'outils efficaces pour un enseignement de qualité. Il est primordial de soutenir les personnels de l'éducation qui rencontrent des difficultés dans leur métier ».

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération

Nées de l'école de la République, les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération (FAS) agissent depuis plus d'un siècle pour protéger les personnels de l'éducation et prévenir les risques de leurs métiers. Fortes de leur expertise, elles partagent depuis 2008 la protection des enseignants et non-enseignants avec la MAIF dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation choisie par 480 000 personnels, soit un sur deux.

Pour les ASL, la prévention est la première des protections. Elles conçoivent des modules de formation sur l'environnement juridique des métiers de l'éducation. Leur mission est reconnue par le ministère de l'Éducation nationale et mise en œuvre avec son réseau d'avocats-conseil.

Découvrez les sites Autonomie de Solidarité :

www.autonome-solidarite.fr
www.juricole.fr



Contact presse :

Charlotte COUFFON / UNICORP - Tél. 01 77 37 87 91 / 06 02 53 93 19 - c.couffon@unicorp.fr